

Conseil Municipal
du 10 avril 2017 – 20 heures

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Patrick BONDEUX, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Dominique BARBOT

Monsieur Bruno CAVOY

Madame Géraldine GERIN

Pouvoir de Monsieur David SUPPLICIAU à Madame Alison PETIT

Pouvoir de Monsieur Thierry ARLETTAZ à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BONDEUX

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation. Elle informe par ailleurs l'Assemblée de la notification de subvention de 9940 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les travaux de dépollution du site du champ des Grillons, ainsi que la notification de 4992 € pour l'équipement numérique de l'école primaire, au titre de la DETR 2017.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer sur les taux d'imposition. Madame le Maire propose de reconduire les taux fixés en 2016. Le Conseil Municipal valide cette proposition et décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour 2017 comme suit :

	Bases notifiées	Taux appliqués par l'Assemblée délibérante	Produit voté par l'Assemblée délibérante
Taxe d'habitation	1 976 000	10.52 %	207 875 €
Taxe foncière (bâti)	1 378 000	17.04 %	234 811 €
Taxe foncière (non bâti)	38 500	54.79 %	21 094 €
			436 780 €

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire procède à un rappel sur le compte de gestion. Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2016 conformes aux comptes administratifs :

Budget Commune :

- Section de fonctionnement
Dépenses : 1 450 060.49 €
Recettes : 1 761 572.57 €+ report 2015 216 669.58 € = 1 978 242.15 €
Soit un excédent de 528 181.66 €

- Section d'investissement
Dépenses : 525 602.83 €
+ RAR 778 090.93 € = 1 303 693.76 €
Recettes : 741 163.21 € + report 2015 14 948.80 € = 756 111.21 €
+ RAR 226 094.47 € = 982 206.48 €
Soit un excédent 230 509.18 € avec RAR, un déficit de 321 487.28 € (*besoin de financement*)

Budget Assainissement :

- Section de fonctionnement
Dépenses : 22 544.64 €
Recettes : 52 182.24 €+ report 2015 43 601.63 € = 95 783.87 €
Soit un excédent de 73 239.23 €

- Section d'investissement
Dépenses : 29 931.52 €+ report 2015 29 208.04 € = 59 139.56 €
+ RAR 139 384.14 € = 198 523.70 €
Recettes : 102 454.85 €
+ RAR 89 164.29 € = 191 619.14 €

Soit un excédent 43 315.29 € avec RAR, un déficit de 6 904.56 € (besoin de financement)

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Madame le Maire quitte l'Assemblée. La présidence de la séance est laissée à Madame Sophie CAILLARD, Maire Adjoint, pour présenter les comptes administratifs 2016 dressés par Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ :

Compte administratif principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		216669,58		14948,8		231617,58
Opérations de l'exercice	1 450 060,49	1761572,57	525 602,83	741 163,21	1 975 663,32	2 502 735,78
TOTAUX	1450060,49	1978242,15	525602,83	756112,01	1975663,32	2734353,36
Résultats de clôture		528181,66		230509,18		758690,84
Restes à réaliser			778090,93	226094,47	778090,93	226094,47
TOTAUX CUMULES	1450060,49	1978242,15	1303693,76	982206,48	2753754,25	2960447,83
Résultats définitifs		528181,66	321487,28			206693,58

Compte annexe pour le service de l'Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		43601,63	29208,04		29208,04	43601,63
Opérations de l'exercice	22 544,64	52182,24	29 931,52	102 454,85	52 476,16	154 637,09
TOTAUX	22544,64	95783,87	59139,56	102454,85	81684,2	198238,72
Résultats de clôture		73239,23	43315,29		43315,29	73239,23
Restes à réaliser			139384,14	89164,29	139384,14	89164,29
TOTAUX CUMULES	22544,64	95783,87	198523,7	191619,14	221068,34	287403,01
Résultats définitifs		73239,23	6904,56			66334,67

Les comptes de résultats de l'exercice 2016 sont approuvés à l'unanimité.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2016 / BUDGET COMMUNE

Madame le Maire regagne l'Assemblée.

Elle propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 528 181,66 € comme suit :

- 321 487,66 € en recettes d'investissement au compte 1068, destinés à combler le besoin de financement en investissement
- 206 694,38 € (le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2016 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de la section d'exploitation d'un montant de 73 239.23 €, comme suit :

- 6904,56 € en recettes d'investissement au compte 1068 (comble le déficit)
- 66334,67 € (le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Madame Dominique BARBOT rejoint la séance.

Madame le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en fonctionnement, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement. Elle informe les membres du Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

s'élève en 2017 à 44 324 €, somme inférieure à celle attendue. Elle indique également que depuis 2013, la DGF a diminué de 72,80 %...

DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017
162 934 €	146 509 €	109 312 €	75 121 €	44 324 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2017, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	1 872 237,38 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	1 665 543,00 €
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	206 694,38 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 872 237,38 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	545 609,64€
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	778 090,93€
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 323 700,57 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES	1 097 606,48 €
+RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	226 094,47 €
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 323 700,95 €
TOTAL DU BUDGET 2017	
DEPENSES	3 195 937,95 €
RECETTES	3 195 938,33 €

7- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Madame le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en fonctionnement, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2017, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	117 134,46 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	50 799,79 €
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	66 334,67 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	117 134,46 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	134 956,23 €
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	139 384,14 €
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	274 340,37 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES	185 176,28 €
+RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	89 164,29 €
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	274 340,57 €
TOTAL DU BUDGET 2017	
DEPENSES	391 474,83 €
RECETTES	391 475,03 €

8- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS / ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications au taux maximum du décret du 27 décembre 2005, actualisé pour 2017, soit une recette de 2894,30 € (2016 : 3034,13 €)

9- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE / ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum du décret du 26 mars 2002 actualisé pour 2017, soit une recette de 200 € (195 € en 2016).

10- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ / ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz au taux maximum du décret du 25 avril 2007, actualisé pour 2017, soit une recette de 518 € (509 € en 2016).

11- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Sur proposition de la Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et pour s'adapter aux situations rencontrées par les animateurs de la structure, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier l'intitulé du règlement par le remplacement du mot « Centre » par « Accueil » et d'ajouter les paragraphes suivants :

- Article 4 : Modalités d'inscription (...)
« Pour des raisons évidentes d'organisation (respect des taux d'encadrement, préparation du matériel...), tout enfant inscrit se doit d'être présent. Dans le cas contraire, sans justificatif valable (certificat médical, événement familial), et sans appel de la famille, les journées où l'enfant est inscrit seront facturées ».
- Article 6 : Hygiène/santé(...)
« Pour les enfants nécessitant une prise en charge particulière (maladie, régime, allergie alimentaire...), un protocole précisant les modalités d'accueil de l'enfant (Projet d'Accueil Individualisé) doit être signé. Pour le remplir, se renseigner auprès de la directrice de l'Accueil. Il permettra à votre enfant de bénéficier, dans la mesure du possible, d'une prise en charge adaptée à ses besoins »
- « Article 8 : Repas
Les repas sont pris dans les locaux de la cantine scolaire. Ils sont fournis par le restaurant scolaire de la Communauté de Communes. Les repas commandés sont facturés à la fin de la session. Attention, il n'est désormais plus possible d'annuler un/des repas. Tous les repas commandés seront facturés, même si l'enfant n'est pas présent, quel que soit le motif de son absence. »

12- RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT AIDE GROUPE SCOLAIRE

Le contrat aidé d'un agent travaillant au groupe scolaire arrive à son terme le 23.06.2017. Cet agent donnant entière satisfaction. Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur du renouvellement de ce contrat aidé, pour une durée de 12 mois, 28H30 par semaine, rémunérées au SMIC, avec l'engagement de prendre en charge pour cet agent les frais de préparation au concours d'ATSEM.

13- MOTION DE SOUTIEN A LA MOTION « POUR LA MODIFICATION DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE » DE L'AMRF

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil le contenu de la motion pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité, adoptée par l'Assemblée générale des maires ruraux de France, le 19 mars 2017 à Lyon. L'association partage l'objectif de la réforme qui est la sécurisation des titres d'identité, mais déplore qu'elle s'applique au détriment des exigences « tout aussi importantes de proximité et de mobilité ».

Elle sollicite de toute urgence une révision du dispositif engagé, et exige de l'Etat qu'il trouve une « solution technique pour que toutes les mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise aux demandeurs ».

La motion, consultable sur le site internet de l'AMRF (<http://www.amrf.fr/>), est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14- MOTION DE SOUTIEN A LA MOTION « CONTRE LA HIERARCHISATION DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES » DE L'AMRF

Madame le Maire informe également le Conseil municipal des termes de la motion adoptée l'Assemblée générale de l'AMRF le même jour, contre la hiérarchisation des citoyens et des territoires. L'association demande à « l'administration et à une partie du champ politique et médiatique » que les politiques publiques favorisent d'avantage « l'équilibre entre les territoires », notamment urbains et ruraux. La motion est consultable sur le site internet de l'AMRF (<http://www.amrf.fr/>).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soutenir la motion de l'AMRF.

15- MOTION DE SOUTIEN A LA MOTION DE L'AMRF « POUR UN RETOUR DE L'ETAT DANS LES TERRITOIRES RURAUX »

Enfin, Madame le Maire donne lecture de la dernière motion adoptée par l'Assemblée générale de l'AMRF, du 19 mars 2017, pour un retour de l'Etat dans les territoires ruraux. La motion est également consultable sur le site internet de l'AMRF (<http://www.amrf.fr/>).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soutenir la motion de l'AMRF.

Questions diverses :

- Un exercice Inondations organisé par les services de la Préfecture, a eu lieu ce lundi 10 avril, sur les communes de la Nièvre situées le long de la Loire. Cet exercice était prévu, mais sa date volontairement non communiquée aux municipalités. La commune a été placée en alerte rouge à 14h50. L'exercice s'est terminé à 16h. Il visait à tester les dispositifs opérationnels mis en place par la municipalité pour répondre à ce type d'évènement, avec pour support le Plan Communal de Sauvegarde. Madame le Maire indique avoir participé à une réunion de préparation de cet exercice quelques jours auparavant. Elle a rappelé que Neuvy avait malheureusement testé « sur le terrain » les procédures à suivre en de pareils cas. Cet exercice reste néanmoins utile.

- Madame le Maire indique que le dispositif VIGICRUE a été renforcé, qu'il s'étoffe de nouveaux outils pour mieux appréhender les risques liés aux crues, mais qu'il ne concerne cependant toujours que la surveillance de la Loire, et pas les affluents, alors qu'une surveillance des eaux de la Vrille serait très utile à Neuvy dans le cadre d'une prévention efficace.
- Suite aux nombreux courriers adressés par la municipalité aux services de l'Etat concernant l'entretien des îlots de la Loire à Neuvy, une réunion se déroulera prochainement en Sous-préfecture avec les services de la DDT et le CNPE de Belleville-sur-Loire à ce sujet.
- Le Président du Département informe que la mise en place de la fibre optique sera majoritairement aérienne dans la Nièvre.
- Madame le Maire donne lecture de la lettre de remerciements adressée à la municipalité par une collégienne venue en stage du 13 au 17 février derniers, et salue cette initiative.
- Plusieurs jeunes élèves Neuvycois représenteront la commune le 7 juin prochain à Nevers à la finale départementale du concours organisé par la Prévention Routière. Le Conseil Municipal les félicite.
- Madame le Maire revient sur l'organisation de la Foire au Boudin. La manifestation, qui avait lieu le 8 avril dernier, s'est bien déroulée. L'exposition de peintres amateurs qui avait lieu le même jour a accueilli de nombreux visiteurs (plus de 400 au total). L'exposition a été très appréciée. Elle sera renouvelée.
- Enfin, Madame le Maire tient à informer les habitants du comportement inacceptable de plusieurs collégiens de Neuvy dans les Transports scolaires. De graves dégradations ont été constatées dans les bus et signalées en gendarmerie. Ces événements sont d'une particulière gravité puisqu'ils mettent en danger la sécurité de tous les usagers de ces bus. Madame le Maire rappelle que les parents se trouvant désarmés face au comportement de leur enfant peuvent se rapprocher de structures qui proposent des aides à la parentalité.

Madame le Maire donne lecture du cahier de doléances.

Madame CAILLARD souhaite informer les Neuvycois de l'organisation par l'association Le Kayak de l'Espoir du « Défi Loire ». Des kayakistes descendront le fleuve du 21 mai au 9 juin 2017 pour sensibiliser le public au don volontaire de moelle osseuse. Ils seront de passage à Neuvy le 28 mai. Elle invite les habitants à venir les encourager.

Madame le Maire donne la parole au public.

Un administré souhaite simplement indiquer que la campagne de recensement des terrains non entretenus porte ses fruits, puisqu'un autre terrain a été nettoyé.

Madame le Maire clôt la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Patrick BONDEUX

Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ